Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260512-ARR_2026_05_116-AR

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Arrêté du Président n° ARR 2026_05_116.
Délégation de la présidence de la Commission Délégation Service Public
à Monsieur Frédéric Le Meur,, Vice-président

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et à d'autres membres du bureau ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'agglomération du 14 avril 2026 relatif à l'installation du Conseil d'agglomération, à l'élection du président et des vice-présidents, à la composition du Bureau communautaire et à l'élection de ses membres ;

Vu la délibération DEL2026-04-091 du 14 avril 2026 portant élection du Président;

Vu la délibération DEL2026-04-097 du 14 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil d'Agglomération au Président, et autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, telles qu'issues de la présente délibération, aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu la délibération DEL2026-04-113 du 28 avril 2026 portant élection des membres de la commission Délégation Service Public;

Considérant que pour la bonne administration de Guingamp-Paimpol Agglomération et plus précisément des opérations liées à la commande publique, il convient de donner délégation à Monsieur Frédéric Le Meur;

ARRETE

Article 1er :

Monsieur Frédéric Le Meur, Vice-président, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour assurer la présidence de la commission Délégation Service Public (DSP).
Cette délégation est consentie de manière permanente pour la durée du mandat.

Article 2 :

Monsieur Frédéric Le Meur est délégué à l'effet de signer tous les documents, courriers et actes relatifs à sa délégation de fonction, notamment les actes suivants : convocation de la commission Délégation Service Public (DSP), procès-verbaux de réunions...

Article 3 :

Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260512-ARR_2026_05_116-AR

représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera transmise au destinataire du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Guingamp, le 12/05/2026

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération